

● GENEVOIS FRANÇAIS

CONVENTION DE COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE

13 avril 2015



● **M. Christian DUPESSEY**
Conseiller régional Rhône-Alpes
Président d'Annemasse Agglomération
Maire d'Annemasse

UN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION RHÔNE-ALPES

- La **Région chef de file** dans des domaines stratégiques: aménagement du territoire, habitat, foncier, mobilité durable, économie, recherche, enseignement supérieur, innovation, formation
- Bâtir un **partenariat ARC – Région** afin de renforcer la partie française du Grand Genève : un pôle métropolitain identifié sur des domaines de compétences lisibles
- Renforcer notre capacité à bâtir des actions et des dispositifs opérationnels sur notre agglomération transfrontalière



● M. Jean DENAIS Président de l'ARC

L'ARC DANS LE GRAND GENÈVE



- 2 pays
- 2 cantons, 2 départements
- 1 région
- 2 000 km²
- 212 communes
- 946 000 habitants (2014)
- 451 177 emplois (2014)

 Périmètre de l'ARC

- 120 communes
- 10 membres : 9 EPCI + 1 commune
- 1 392 km²
- 379 315 habitants (2014)
- 113 963 emplois (2014)

COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE

PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

- **Un ARC fort pour un Grand Genève fort**
 - transformation de l'ARC en pôle métropolitain
 - soutien à la simplification des instances de gouvernance transfrontalière
 - des partenariats avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes, les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie autour de projets structurants
- **Une convention de coopération métropolitaine**
 - la reconnaissance et le soutien de l'Etat et de la Région à la transformation de l'ARC en pôle métropolitain
 - un outil pour franchir une étape supplémentaire dans l'intégration métropolitaine du territoire
 - objectif: un territoire plus intégré à horizon 2020 (réseau CEVA, une gouvernance adaptée, des opérations innovantes)

● M. Jean-Jack QUEYRANNE

Président de la Région Rhône-Alpes

CONTRAT DE PLAN ETAT RÉGION (CPER)

VOLET TERRITORIAL

- CPER Rhône-Alpes: une enveloppe de près de 4,5 milliards €
- La définition de volets territoriaux recentré sur des thématiques précises :
 - contrats départementaux
 - **espaces métropolitains** : Lyon, Grenoble, St Etienne et **Genevois français**
 - espaces à enjeux
- Convention de coopération métropolitaine du Genevois français :
 - une enveloppe de crédits régionaux de 5 M€
 - l'appui à la transformation de l'ARC en pôle métropolitain

UNE CONVENTION D'ÉTAPE DES AXES D'INTERVENTION DÉFINIS

- **Se déplacer** : transports durables – écomobilité
 - Le développement de l'offre de transports en commun et des projets innovants
- Une éco-cité : **aménagement et transition énergétique**
 - L'aménagement durable en favorisant l'accès à un logement abordable et la maîtrise du foncier
- **Travailler** : développement économique et **innovation**
 - L'accès à l'emploi à travers le développement économique, l'innovation et la relation à la Genève internationale
- **Se former** : développement de l'enseignement supérieur
 - En s'appuyant sur l'innovation et l'environnement international

● CONVENTION DE COOPERATION METROPOLITAINE Illustrations

1. CONVENTION MÉTROPOLITAINE

MOBILITÉ

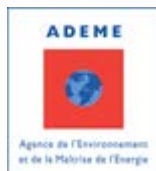
- **Déploiement d'une plateforme numérique de la mobilité**
 - **Maîtrise d'ouvrage: Annemasse Agglomération**
 - Calendrier : 2016/2017
 - Objectifs : une offre intermodale mieux adaptée, développer de nouveaux services à la mobilité (auto-partage, location de vélo, etc...)
 - Descriptif du projet : déploiement d'une plateforme numérique de services à la mobilité (calculateur d'itinéraires, réservation de billets, information sur la tarification, accès aux services connexes - réservation de vélos, autopartage etc.). Il s'agit ici d'envisager ce déploiement sur le périmètre métropolitain.



2. CONVENTION MÉTROPOLITAINE AMÉNAGEMENT – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

● Projet Equilibre – Production de biogaz

- Maîtrise d'ouvrage: Communauté de communes du Pays Rochois
- Calendrier : 2016/2017
- Objectifs : lutter contre la pollution et favoriser l'économie circulaire
- Descriptif du projet : la Communauté de Communes du Pays Rochois et la Mairie de Saint Pierre en Faucigny accueillent sur leur territoire une station Gaz Naturel Véhicules (GNV). Il s'agit aujourd'hui de garantir l'approvisionnement de biogaz, notamment par la production de biométhane par codigestion des boues de la station d'épuration de la CC Pays Rochois. Ce projet engage le territoire dans l'économie circulaire en favorisant la valorisation des déchets produits.



3. CONVENTION MÉTROPOLITAINE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / INNOVATION

● Incubateur CERN

- Maîtrise d'ouvrage: Communauté de Communes du Pays de Gex
- Calendrier : 2016/2017
- Objectifs : accompagner le développement de start-up technologiques et créer de l'emploi adossé à l'innovation
- Descriptif du projet : l'incubateur, le seul en France bénéficiant de ce label, se veut site d'accueil des start-up partenaires du CERN. Il fait l'objet d'un partenariat direct avec le CERN, l'Etat, le Conseil général et la CCI de l'Ain et la Région Rhône-Alpes. Il s'agit d'offrir un accompagnement privilégié aux porteurs de projet durant les 3 premières années de leur développement. Les investissements porteront sur l'aménagement des locaux.



4. CONVENTION MÉTROPOLITAINE FORMATION

● Une stratégie métropolitaine et des opérations majeures

- Maîtrise d'ouvrage: EPCI du Genevois français / ARC
- Calendrier : à partir de 2016
- Objectifs : études et investissements sur l'offre de formation
- Descriptif du projet : dans le cadre de l'étude sur une stratégie du Genevois français en termes d'enseignement supérieur, de recherche et de formation, la convention de coopération métropolitaine pourra soutenir des investissements en lien notamment avec l'IFSI, la Cité Internationale de la Solidarité, Archamps Technopole, la Cité des Savoirs (Archamps, Annemasse, Pays de gex)



● Mme Isabelle DORLIAT-POUZET

Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois



Contacts presse :

Région Rhône-Alpes | Magalie FARGEIX | mfargeix@rhonealpes.fr | @rrapresse | +33 (0) 6 72 81 55 90
ARC Syndicat mixte | Sébastien JERDELET | sebastien.jerdelet@grand-geneve.org | +33 (0) 6 30 91 48 16